

**Syndicats de crédit\*.**—En août 1950, les dirigeants des syndicats de crédit de l'Amérique du Nord et d'outre-mer se réunissaient à Lévis (P.Q.) pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire du premier syndicat de crédit de l'Amérique du Nord, fondé à Lévis le 6 décembre 1900 par M. Alphonse Desjardins. Cette institution d'épargne et de crédit était appelée "caisse populaire" et son capital initial et ses premières épargnes n'atteignaient en tout que \$26.40. Après ce modeste début, les syndicats de crédit se sont étendus à toutes les provinces du Canada et à tous les États du pays voisin, de sorte qu'il existe aujourd'hui en Amérique du Nord plus de 13,000 syndicats de crédit groupant en tout plus de cinq millions de sociétaires.

En 1949, le Canada compte 2,819 syndicats de crédit à charte provinciale. Les 2,705 syndicats faisant rapport aux inspecteurs provinciaux pendant l'année groupent 940,427 sociétaires, augmentation de 90,000 sur 1948. L'actif total de 1949 s'établit à \$282,240,000, contre \$253,600,000 en 1948, et les épargnes globales, sous forme de parts et de dépôts, atteignent \$264,000,000 en 1949, augmentation de près de 25 millions sur l'année précédente. La même année, les prêts consentis aux membres s'élèvent à \$99,537,166. Depuis l'établissement du premier syndicat en 1900, \$663,957,713 ont été prêtés aux membres pour des "fins de prévoyance et productives".

Ce sont les provinces de Québec et d'Ontario qui comptent le plus de syndicats de crédit. On trouve dans le Québec près de 1,200 caisses populaires groupant en tout quelque 600,000 sociétaires. Les 436 syndicats de crédit de l'Ontario groupent environ 120,000 membres.

*Ligues et fédérations.*—À l'exception de Terre-Neuve, chaque province compte une ligue ou une fédération de syndicats de crédit dont le but est d'encourager et de protéger les sociétaires de la majorité des syndicats de crédit du pays. De plus, certaines de ces ligues publient chaque mois des journaux et revues et pratiquent le cautionnement collectif des trésoriers et l'achat coopératif de fournitures de comptabilité et de bureau. Les ligues affiliées à la *Credit Union National Association* (CUNA) des États-Unis peuvent assurer les prêts et les épargnes de leurs membres à la *Cuna Mutual Insurance Company*. Les polices émises par cette société assurent les syndicats de crédit contre toute perte advenant le décès d'un membre qui aurait encore à rembourser un solde d'emprunt. De plus, lorsqu'un sociétaire d'un syndicat de crédit meurt, le double de ses épargnes est versé au bénéficiaire désigné.

On compte 14 ligues ou fédérations de syndicats de crédit au Canada: trois au Québec (dont une divisée en 10 syndicats régionaux), trois en Ontario, deux au Nouveau-Brunswick et une dans chacune des autres provinces, Terre-Neuve exceptée.

*Syndicats de crédit centraux.*—Afin d'équilibrer les excédents de bénéfices et les déficits des syndicats de crédit, des syndicats centraux ont été établis dans chacune des provinces. Ces syndicats centraux reçoivent en dépôt de l'argent des syndicats locaux qui, à leur tour, peuvent emprunter des syndicats centraux lorsque leurs emprunteurs se font par trop nombreux. Parfois, les syndicats centraux, qui exigent des dépôts à terme des syndicats locaux, consentent des prêts à moyen terme.

On compte 19 syndicats de crédit centraux au Canada, dont huit dans la province de Québec. L'actif de ces syndicats centraux est d'environ 32 millions de dollars.

\* Rédigé par J. E. O'Meara, Division de l'économie, Service des marchés, ministère de l'Agriculture, Ottawa.